

**DÉLIBÉRATION DE DEMANDE DE SUBVENTION :
CONTRAT RECONQUETE CENTRE-VILLE CENTRE-BOURG**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20230606/01**

Nombre de Membres : L'An deux mille vingt trois,
En exercice : 15 le mardi 06 juin 2023 à 19 H 00
Présents : 11 Le Conseil Municipal de la Commune de BRUGHEAS,
Absents : 4 dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,
Votants : 12 sous la présidence de Monsieur Guy SOALHAT, Maire

Date de convocation du Conseil : 1er juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune de BRUGHEAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy SOALHAT , Maire.

Présents : MM SOALHAT, BONVIN, ROYER, JUILLARD, MAHR, MICHEL et Mmes ROZZIO, ROY, MECHIN et BIGEARD

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Martine BIGEARD et Véronique PECH-BAYON

Absent : Monsieur Nicolas PERRET

Pouvoir : Madame Adeline ZASWADZKI à Madame Annick ROY

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel BONO

Objet : Contrat « Reconquête centre-ville centre bourg »

Le Conseil Municipal,

Vu le dispositif départemental de reconquête des centres bourgs,

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 30 septembre 2021 mettant en œuvre le dispositif intercommunal de reconquête des centres bourgs

Après en avoir délibéré le 06 juin 2023

- APPROUVE les fiches actions ci-jointes réalisée(s) par le bureau d'étude,
- APPROUVE le plan de financement (cf tableau de synthèse),
- APPROUVE le périmètre du centre bourg (ci-joint)
- SOLLICITE l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » sur les années de 2023 à 2027 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 2 130 000 € HT
- APPROUVE le plan d'actions suivant et tel qu'il figure en annexe I :
 - 2023 : Réalisation des travaux
 - 2024 : Réalisation des aménagements
 - 2025 : Travaux
 - 2026 : Travaux
 - 2027 : Travaux

- SOLLICITE les subventions accordées par le Conseil départemental et par Vichy Communauté dans le cadre du dispositif « Reconquête centre-ville centre-bourg »,
- SOLLICITE les subventions accordées par d'autres financeurs (Union Européenne, Etat, Conseil régional,...),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » définissant les modalités de partenariat entre la commune, le Département de l'Allier et Vichy communauté.

Fait et délibéré le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,
Guy SOALHAT



ETUDE DES DEVIS
ET ACCORD POUR CHANGEMENT MATERIEL INFORMATIQUE
DE LA MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20230606/02

Nombre de Membres : L'An deux mille vingt trois,
En exercice : 15 le mardi 06 juin 2023 à 19 H 00
Présents : 11 Le Conseil Municipal de la Commune de BRUGHEAS,
Absents : 4 dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,
Votants : 12 sous la présidence de Monsieur Guy SOALHAT, Maire

Date de convocation du Conseil : 1er juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune de BRUGHEAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy SOALHAT, Maire.

Présents : MM SOALHAT, BONVIN, ROYER, JUILLARD, MAHR, MICHEL et Mmes ROZZIO, ROY, MECHIN et BIGEARD

Absent(e)s excusé(e)s : Madame Martine BIGEARD et Madame Véronique PECH-BAYON

Absent : Monsieur Nicolas PERRET

Pouvoir : Madame Adeline ZASWADZKI à Madame Annick ROY

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel BONO

Objet : Etude des devis et accord pour changement du matériel informatique de la mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le matériel informatique des services administratifs étant ancien, il propose de faire l'acquisition d'un nouvel équipement informatique. A cet effet, des devis ont été sollicités auprès de fournisseurs. Après étude comparative des tarifs, des caractéristiques techniques du matériel et des prestations proposées, et compte-tenu de l'expérience de travail de chaque entreprise Et sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE, à l'unanimité de retenir la proposition financière de BURO +. pour un montant total de 5 293.18. € HT qui comprend la fourniture de :
 - * 3 postes informatiques (1 pour l'accueil, 1 pour le serveur et 1 pour le secrétariat général avec double écran)
 - * Fourniture et installation des logiciels, récupération des données existantes, paramétrage, contrôle, antivirus, logiciel de sauvegarde, onduleur
 - * 1 vidéo projecteur avec pied
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires
- DIT que ces dépenses seront imputées en section d'investissement du budget 2023.

Fait et délibéré le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,
Guy SOALHAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N°03****DECISION MODIFICATIVE N° 1****(Vote de crédits)**

Date de convocation :	01/06/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	11
Nombre de membres présents :	11	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

L'an 2023, le 06 juin, Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M.SOALHAT, Maire de la commune Guy SOALHAT

Présents : MM SOALHAT, BONO, BONVIN, JUILLARD, MICHEL, MAHR, ROYER, Mmes ROZZIO, ROY, MECHIN HEBRARD,

Procurations : Mme Adeline ZAWADSKI à Mme Annick ROY

Absents : Mme Martine BIGEARD, Mme Véronique PECH-BAYON et M. Nicolas PERRET

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Daniel BONO

Objets : Augmentation crédit MAM

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 189 : Constructions	330 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	100 000,00
2313 (23) - 195 : Constructions	-150 000,00		
2315 (23) - 188 : Installation, matériel et ou	-80 000,00		
	100 000,00		100 000,00
Total Dépenses	100 000,00	Total Recettes	100 000,00

Certifié exécutoire par Guy SOALHAT, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 12/06/2023 et de la publication le 12/06/2023

A Brugheas, le 06/06/2023

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

N°04

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Date de convocation :	01/06/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	12
Nombre de membres présents :	11	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

L'an 2023, le 06 juin, Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M.SOALHAT, Maire de la commune Guy SOALHAT

Présents : MM SOALHAT, BONO, BONVIN, JUILLARD, MICHEL, MAHR, ROYER, Mmes ROZZIO, ROY, MECHIN et HEBRARD

Procurations : Mme Adeline ZAWADSKI à Mme Annick ROY

Absents : Mme Martine BIGEARD, Mme Véronique PECH-BAYON et M. Nicolas PERRET

Excusés :

Secrétaire de séance :

Objets : Augmentation crédit matériel roulant

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6135 (011) : Locations mobilières	-5 000,00		
61551 (011) : Matériel roulant	10 000,00		
617 (011) : Etudes et recherches	-5 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

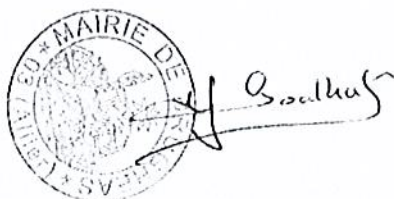
Certifié exécutoire par Guy SOALHAT, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 12/06/2023 et de la publication le 06/06/2023

A Brugheas, le 12/06/2023

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance



**MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20230606/05**

Nombre de Membres : L'An deux mille vingt trois,
En exercice : 15 le mardi 06 juin 2023 à 19 H 00
Présents : 11 Le Conseil Municipal de la Commune de BRUGHEAS,
Absents : 4 dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,
Votants : 12 sous la présidence de Monsieur Guy SOALHAT, Maire

Date de convocation du Conseil : 1er juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune de BRUGHEAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy SOALHAT, Maire.

Présents : MM SOALHAT, BONVIN, ROYER, JUILLARD, MAHR, MICHEL et Mmes ROZZIO, ROY, MECHIN et BIGEARD

Absent(e)s excusé(e)s : Madame Martine BIGEARD et Madame Véronique PECH-BAYON

Absent : Monsieur Nicolas PERRET

Pouvoir : Madame Adeline ZASWADZKI à Madame Annick ROY

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel BONO

Objet : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX PROFESSIONNELS DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES - 106 AVENUE DE L'EUROPE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été convenu, suite à la construction d'une maison des assistantes maternelles sise au 106 avenue de l'Europe, d'établir un bail professionnel à compter du 1^{er} septembre 2023 aux conditions suivantes :

- Bénéficiaire : Le Jardin des Bambins
- Montant du loyer : 600.00 €
- Bail professionnel établi par l'étude de Maître PICARD/GOUMY de Bellerive-sur-Allier

SUR proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE, à l'unanimité, de mettre à disposition du « Jardin des Bambins » la maison des assistantes maternelles sise au 106 avenue de l'Europe, à compter du 1^{er} septembre 2023. Le montant des loyers est fixé à 600.00 € par mois. Toutefois, afin de permettre l'installation dans les meilleures conditions, le 1^{er} mois de loyer ne sera pas dû.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

Fait et délibéré le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Guy SOALHAT

